

## Motion contre la D.H.G.

Nous, équipe pédagogique et parents d'élèves du collège Henri Barbusse, votons contre la D.H.G. proposée au collège Henri Barbusse. Celle-ci s'avère une fois de plus insuffisante pour accueillir convenablement nos élèves à l'occasion de la rentrée 2014 et se voit diminuée de 26 heures sans aucune justification.

Depuis maintenant trois ans, les prévisions d'effectifs communiqués par la D.S.D.E.N. s'avèrent largement sous-évaluées et non conformes aux effectifs réels.

LA D.S.D.E.N. a admis précédemment la véracité de nos chiffres et s'est déjà trouvée dans l'obligation d'augmenter la dotation très tardivement.

De toute évidence, le calendrier imposé pour constituer les D.H.G. est impossible à tenir et nous contraint à remonter des dotations incomplètes voire erronées. Cela nous empêche de créer et de pérenniser les postes nécessaires au bon encadrement de nos élèves. Nous regrettons également que la Direction de notre établissement ne soit pas au fait de la totalité des informations nécessaires pour la préparation sereine de la prochaine rentrée scolaire.

Le taux d'H.S.A. exigé par la D.S.D.E.N. est passé en un an de 6,9% à 8,9 %. Le respect du taux d'H.S.A. bloque toute création de poste pérenne. Cela entraîne l'accumulation de B.M.P. précaires qui sont pourvus dans l'urgence, la plupart du temps par des personnels non formés.

De plus, une division de 4<sup>ème</sup> est supprimée de notre D.H.G. Or, à ce jour, les effectifs de 5<sup>ème</sup> s'élèvent à 154 élèves alors que les prévisions de la D.S.D.E.N. n'en comptent que 144. Comment allons-nous intégrer les UPE2A dans les niveaux de 4<sup>ème</sup> ?

En outre, informés par la Direction et la coordonnatrice R.E.P. nous sommes convaincus qu'avec la hausse démographique dans notre ville, une septième division de 6<sup>ème</sup> s'impose.

Nous tenons à rappeler que nous avons défendu le principe d'effectifs à 18 élèves par classe lors des Assises de l'éducation prioritaire.

Nous exigeons également, depuis plusieurs années, le fléchage de toutes les options et les dispositifs d'aide qui ont déjà prouvé leur efficacité.

C'est pourquoi nous joignons à cette motion notre proposition de tableau de répartition des moyens. Seule cette répartition nous permettra de travailler dans des conditions acceptables, afin d'accomplir notre mission correctement.

La diminution des moyens horaires, constante depuis plusieurs années, la précarité accrue des conditions de travail des enseignants, forment un cadre défavorable à l'exercice d'un travail de qualité. Nous souhaitons que la DSDEN respecte l'engagement des enseignants au service des enfants, les préoccupations des familles pour une école de qualité pour toutes et tous.

***L'équipe pédagogique et les parents d'élèves du Collège Henri Barbusse.***